

Julie Vaslin

**GOUVERNER
LES GRAFFITIS**



Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Ouvrage publié avec le soutien de VIGS Mobilités Territoires Innovations et du laboratoire Triangle.



Création graphique de la couverture: Corinne Tourrasse

Maquette intérieure: Catherine Revil

Relecture, mise aux normes typographiques et mise en page: UGA Éditions

Image de couverture: © Julie Vaslin

Achevé d'imprimer en janvier 2021

sur les presses de ISI PRINT - 93210 La Plaine Saint-Denis

Dépôt légal: février 2021 – N° d'impression :

Imprimé en France

ISBN 978-2-7061-4719-7

© PUG, février 2021

15, rue de l'Abbé-Vincent – F-38600 Fontaine
contact@pug.fr / www.pug.fr

© UGA Éditions, février 2021

Université Grenoble Alpes
CS 40700 – F-38058 Grenoble Cedex 9

COLLECTION « POLITIQUES CULTURELLES »

Cette collection ouvre un champ de publication pour les ouvrages de recherche appliquée. Elle vise à la fois un public d'étudiants en politiques culturelles et le public professionnel de praticiens – agents de l'État et des collectivités territoriales amenés à travailler dans le culturel, praticiens en formation professionnelle, acteurs du monde associatif et des entreprises privées engagées dans la vie culturelle. Elle entend fournir autant de références académiques que de cas pratiques à visée professionnelle, d'exemples et de méthodologie.

Les ouvrages de la collection associent donc obligatoirement ces deux composantes : recherche et application. Ils n'hésitent pas à explorer la méthodologie des projets culturels et les questions de gouvernance territoriale, dans le but d'éclairer à la fois les enjeux, les méthodes et les pratiques culturelles.

La collection a une exigence résolue de lisibilité. Les textes s'appliquent à éviter le jargon, et explicitent les concepts mobilisés afin d'être accessibles aux non spécialistes comme aux étudiants.

La collection souhaite enfin avoir une démarche résolument prospective : elle n'a pas vocation à éditer des études ou des rapports déjà publiés. Elle ne s'interdit pas d'accueillir les traductions d'ouvrages étrangers ayant fait autorité dans le domaine.

Les sujets abordés sont les suivants : politiques culturelles nationales, métropolitaines, territoriales ; politiques du patrimoine ; transversalités des politiques, changements de paradigme et d'instruments, etc.

Les ouvrages publiés sont soumis à la double expertise d'un.e scientifique et d'un.e professionnel.le des politiques culturelles, afin de valider que le contenu est à la fois scientifiquement acceptable et conforme aux exigences de lisibilité de la collection.

La collection « Politiques culturelles », dirigée par Emmanuel Négrier et Philippe Teillet, est une coédition PUG-UGA éditions.



Jean-Gilles Lowies, *Décider en culture*, 2020

Emmanuel Négrier et Philippe Teillet, *Les projets culturels de territoire*, 2019



En couverture de cet ouvrage, une photographie prise en 2014 des façades du côté pair de la rue Dénoyez, dans le quartier du bas-Belleville, 20^e arrondissement de Paris. Les évolutions de cette rue sont emblématiques du rôle qu'attribuent les élus municipaux aux graffitis, dans les quartiers populaires. Alors qu'ils sont systématiquement effacés dans tout

Paris, la Maire du 20^e arrondissement demande aux services de propreté de la Ville de Paris de suspendre leurs activités d'effacement des graffitis dans cette rue, au début des années 2010. Attirée par cette tolérance exceptionnelle, une foule d'auteurs de graffitis vient peindre rue Dénoyez, recouvrant frénétiquement les œuvres des uns et des autres, donnant à cette rue un caractère coloré et insolite qui attire de plus en plus de visiteurs.

Côté pouvoirs publics, les avis sur l'esthétique de la rue sont contrastés. Un chef d'équipe de l'atelier de propreté commente : « Dénoyez, c'est une rue que la mairie a octroyée pour les graf, après chacun ses goûts. [Mais] je suis désolé, les tags ça fait pourri » (observation, novembre 2012). À l'inverse, l'élue adjointe à l'urbanisme du 20^e arrondissement apprécie l'esthétique « un peu destroy » de la rue et « ce côté un peu trash » de Belleville qui en fait l'attrait pour certains (entretien, décembre 2014). Pendant quelques années, les acteurs municipaux considèrent la tolérance aux graffitis comme un moyen de changer l'image d'un espace caractérisé par l'insalubrité du logement, la pauvreté des habitants et l'illégalité de certaines pratiques de rue. Après la piétonnisation de la rue et la construction d'une piscine, un programme urbain prévoit en 2015 la destruction des ateliers-boutiques d'artistes côté pair, et la construction de logements neufs et d'une crèche. La tolérance aux graffitis est restreinte à l'espace d'un mur aveugle, côté impair, et de nouveaux usages de la rue, familiaux et résidentiels, sont désormais promus par les pouvoirs publics. Outil d'esthétisation d'un quartier populaire, le graffiti fut ici l'instrument de la transformation des usages d'un quartier en cours de rénovation.

INTRODUCTION

« Il y a eu un petit couac : les services qui ont dealé avec C215 ont oublié de prévenir le service propreté. Ils n'ont pas dit qu'il y avait quatre grafs qu'il ne fallait pas effacer. »¹

Commandé par la Ville de Reims, un pochoir réalisé dans la rue par l'artiste C215 en février 2016 est effacé par erreur par l'équipe anti-tag de la mairie. Quelques jours plus tard, suite aux excuses du service de propreté, l'artiste repeint son œuvre sur le même transformateur électrique du centre-ville. Ce fait divers local est rapidement repris au niveau national et sert d'accroche à un article paru dans *Le Monde* en mars 2016 : « Du street-art aux musées, ces œuvres détruites par erreur »². Au-delà du seul cas rémois, la journaliste répertorie des faits paradoxaux d'effacement ou de destruction par des services de propreté d'une œuvre d'art commandée par des services culturels, dans des villes aussi diverses que Reims ou Clacton (Angleterre), Bolsano (Italie), la Roche-sur-Yon ou Madison (Connecticut, USA). Ces exemples d'effacement d'œuvres d'art dans l'espace public soulignent la difficulté pour les agents de la propreté urbaine de distinguer entre les peintures murales qu'ils sont censés effacer et celles qui doivent être préservées, parmi lesquelles certaines ont même fait l'objet d'une

1. « La boulette de la Ville de Reims qui fait effacer un tag qu'elle avait commandé », L'Express, 27 février 2016, disponible en ligne : http://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-boulette-de-la-ville-de-reims-qui-fait-effacer-un-tag-qu-elle-avait-commande_1768388.html (consulté en janvier 2021).

2. 1^{er} mars 2016 : https://www.lemonde.fr/arts/article/2016/03/01/du-street-art-aux-musees-ces-uvres-detruites-par-erreur_4874619_1655012.html (consulté en janvier 2021).

commande par les services culturels. En retour, ces « couacs » municipaux révèlent la complexité, pour les acteurs culturels, d'encadrer les productions d'art urbain dans l'espace public. La publication de cet article dans le journal *Le Monde* atteste de l'acuité de ces questionnements, au-delà du fait divers local et de l'échelle municipale. Et pour cause, le paradoxe dessiné dans l'article pose la question du tracé des frontières entre les actions d'entretien ou d'embellissement des espaces urbains : Où s'arrête le périmètre d'intervention des agents de propreté et où commence celui des acteurs culturels ? Quels objets relèvent de la souillure et quels autres de la culture ? S'il semble vain de chercher à trancher entre le caractère évidemment désordonné d'un graffiti pour les uns, ou évidemment artistique pour les autres, ces questions invitent les sociologues à poser un regard constructiviste sur la réalité urbaine et à l'interroger différemment.

À l'issue de quels processus historiques les représentations des acteurs municipaux peuvent-elles conduire certains d'entre eux à associer le graffiti à une déviance, et d'autres à une forme d'art ? Comment l'histoire des politiques publiques a-t-elle conduit à la coexistence de ces deux visions apparemment contraires d'un même objet ? Deux types d'interrogations émergent alors : d'un côté, la question de la construction des frontières entre l'art et le non-art, et celle de la qualification pénale, mais aussi morale des inscriptions inopinées. De l'autre, la question du rôle spécifique joué par les pouvoirs publics dans la construction de notre perception de l'art, du beau et de l'ordre dans les espaces publics. Ce livre propose des éléments de réponse à la croisée de ces deux questionnements, à travers l'étude sociohistorique de l'administration du graffiti à Paris, à Berlin et dans quelques autres villes.

À l'heure de la diffusion des politiques dites de *street art* ou d'« art urbain » dans la plupart des métropoles françaises et européennes, cet ouvrage a pour but d'en présenter l'histoire, d'en contextualiser les enjeux et d'en indiquer les contours tout en questionnant leurs effets. L'objectif de ce livre est de resituer une politique culturelle particulière, dans le contexte plus large de l'administration de l'espace public et des